



HAL
open science

CRJ - Centre de recherche Juridique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRJ - Centre de recherche Juridique. 2014, Université de La Réunion. hceres-02033387

HAL Id: hceres-02033387

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033387>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherche Juridique

CRJ

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de La Réunion





agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M^{me} Nicole DOCKES-LALLEMENT, présidente du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre de recherche juridique
Acronyme de l'unité :	CRJ
Label demandé :	EA
N° actuel :	14
Nom du directeur (2013-2014) :	M ^{me} Mireille MARTEAU-LAMARCHE
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M ^{me} Mireille MARTEAU-LAMARCHE

Membres du comité d'experts

Présidente : M^{me} Nicole DOCKES-LALLEMENT, Université Lyon 3

Experts :

- M^{me} Mélina DOUCHY-OU DOT, Université de Toulon
- M^{me} Marie GORE, Université Paris 2 (représentant du CNU)
- M. Guillaume LE FLOCH, Université Rennes 1

Délégués scientifiques représentant de l'AERES :

- M. Benoît MULKAY
- M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

- M^{me} Corinne DUBOIN, Université de La Réunion
- M. Pascal DURET (co-directeur de l'École doctorale de Sciences Humaines et Sociales n°541)
- M. Alexis PARMENTIER (co-directeur de l'École Doctorale de Sciences Humaines et Sociales n°541)



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Déjà évalué en 2009, le CRJ était alors dirigé par M. Pascal PUIG qui est devenu doyen de l'UFR Droit et Économie de La Réunion. Il est actuellement dirigé par M^{me} Mireille MARTEAU-LAMARCHE, élue en septembre 2011. Le CRJ est localisé 15, Avenue René Cassin 97715 Saint-Denis (Université de la Réunion).

Le CRJ a organisé ses recherches en quatre grands axes :

- droit de l'entreprise et des contrats d'affaires (resp. M. Jean-Baptiste SEUBE) ;
- droit du patrimoine et des personnes (resp. M^{me} Anne-Françoise ZATTARA- GROS) ;
- droit de l'Outre-mer et de l'Océan Indien (resp. M^{me} Céline KUHN) ;
- droit transnational (resp. M. Mathieu MAISONNEUVE).

Équipe de direction

Le CRJ est dirigé par M^{me} Mireille MARTEAU-LAMARCHE assistée par un conseil de direction. Un nouveau directeur sera élu en 2014.

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	34	34
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	0,25	0,25
TOTAL N1 à N6	34,25	34,25

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	35	
Thèses soutenues	17	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues	3	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	20	20



2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Tout en s'inscrivant dans la continuité, le CRJ a tenu compte des observations qui lui ont été faites lors de la précédente évaluation et fournit en 2013 un dossier d'évaluation très complet, enrichi d'annexes, le tout clair et bien présenté. La visite a permis d'apporter des éléments supplémentaires sur le travail effectué depuis juin 2013 et sur les projets du Centre.

Le CRJ a notamment renouvelé son organisation et son mode de fonctionnement et a défini quatre axes de recherche. À côté de nombreuses publications pédagogiques et scientifiques, il a organisé 17 colloques et des collaborations avec les institutions locales, avec les centres de recherche et les professionnels de l'Océan Indien, et a développé des liens avec les universités de métropole. Tout en ne négligeant pas les recherches dans les domaines classiques du droit, il a su s'imposer comme spécialiste du droit de l'outre-mer et de l'Océan Indien, un des axes de sa recherche. Les doctorants rencontrés sont impliqués dans ces diverses activités et plusieurs projets concernent leur encadrement.

Malgré une certaine mobilité des postes due à l'éloignement du CRJ, il comprend un noyau stable important de chercheurs dynamiques et actifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut souligner que :

- la richesse du CRJ tient à la qualité et à la diversité de sa production scientifique et des colloques organisés ;
- les collaborations internationales sont concrètes et réelles et continuent de se développer ;
- le CRJ est membre actif de l'Observatoire des Sociétés de l'Océan Indien (Fédération de recherches n° 4127) et a eu l'initiative d'institutions juridiques innovantes (Laboratoire de veille juridique, Centre de règlements des litiges) ;
- depuis 2009, des statuts ont été rédigés, de nombreuses réunions ont été tenues ;
- la structuration du CRJ en quatre axes de recherche a permis de recentrer les recherches et d'encourager le travail collectif ;
- les doctorants se félicitent de la disponibilité de leurs directeurs de recherche et participent activement à la vie du CRJ ;
- des collaborations nouvelles sont en train de se mettre en place avec des universités étrangères et avec les milieux professionnels ;
- l'étude de branches du droit spécifiques devrait maintenir et développer l'originalité du CRJ.

Points faibles et risques liés au contexte

Il est possible de relever au titre des points faibles ou risques suivants que :

- des projets intéressants déjà envisagés en 2009 cherchent encore des financements pérennes ;
- malgré de nombreuses réunions, certains membres du CRJ ont quelque difficulté à trouver leur place au sein du CRJ ;
- les efforts d'encadrement des doctorants fournis par le CRJ n'ont pas encore la permanence nécessaire et sont inégaux selon les disciplines ; les experts ont noté les projets dans ce domaine.



Recommandations

Afin de renforcer un rayonnement académique international déjà très intéressant, différents projets de collaboration ont été avancés par le CRJ. Il serait, sans doute, judicieux que le centre choisisse d'en privilégier certains pour les développer en priorité (par exemple, la collaboration avec l'Université catholique de Madagascar ; celle avec les Universités d'Afrique du Sud) ce qui permettrait d'accroître leur efficacité.

Fruits d'un dynamisme incontestable, certains projets du CRJ nécessitent des ressources, notamment financières, importantes (par exemple, Centre de règlement des conflits). Il serait peut-être utile de rechercher des financements adéquats en diversifiant les sources (appels d'offre, monde professionnel, institutions locales).

En raison du départ de certains de ses membres et de l'arrivée de nouveaux, l'axe 4 (droit transnational) devrait sans doute être redéfini.

Il serait souhaitable, comme il l'a été évoqué lors de la visite, que le CRJ adopte des règles plus simples et claires de fonctionnement pour soutenir la recherche collective et la collégialité.

Le CRJ devrait faire un effort supplémentaire pour mobiliser l'ensemble des doctorants.

Enfin, avec le soutien de l'UFR Droit et Économie, le CRJ devrait essayer de peser afin d'éviter des coupes budgétaires qui pourraient toucher la Bibliothèque universitaire, un instrument essentiel de développement de la recherche.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Sur le plan de la qualité, de la quantité comme sur le plan de la diversité, l'activité de publication du CRJ est plus qu'honorable, aussi bien dans le domaine général pédagogique, scientifique et pratique que dans le domaine spécifique des droits de l'Océan Indien. Ainsi, le centre a su développer une politique de recherche originale reposant sur l'étude des droits de l'Océan indien qui, tout à la fois, constitue un axe de recherche spécifique et irrigue les trois autres axes. Cette spécificité offre une vraie visibilité aux recherches entreprises et à la production.

On peut citer quelques exemples parmi une production abondante :

- Plus de 25 manuels ou traités parus chez les grands éditeurs juridiques (maintes fois réédités) ou ouvrages sur les droits de l'Océan Indien (par exemple, sur le droit bancaire mauricien) etc. ;
- près de 200 articles de doctrine et plusieurs chroniques régulières dans des revues reconnues figurant sur la liste de l'AERES comme la *RTDCiv*, la *Revue de l'arbitrage*, le *Defrénois*, la *Revue des contrats* ; la rédaction de fascicules du *JCP*, des Lamy... ;
- plus de 500 commentaires d'arrêts publiés là encore dans les meilleures revues ;
- Il faut saluer, également, la qualité de la *RJOI (Revue juridique de l'Océan Indien)*, créée en 2000 par le CRJ. La revue publie deux gros numéros par an (4 bientôt) et des numéros spéciaux, notamment chaque année le meilleur mémoire rédigé par les étudiants de Masters 2. Cette revue est conçue et élaborée par une association indépendante, Droit dans l'Océan Indien ou LexOI présidée par un membre du CRJ, e est supportée par le CRJ. Elle est référencée par les bases de données juridiques classiques (Légifrance, Doctrinal) ;
- des feuilles périodiques qui font le point sur l'actualité juridique locale comme *La Lettre du droit des affaires*, revue à diffusion locale (avec de nombreux abonnés) rédigée en partie par les doctorants sous la direction des enseignants-chercheurs.

Il faut, également, relever que le CRJ organise des colloques et des journées d'études (entre 2 et 6 par an) qui sont l'objet de publications et de conventions collectives (plus de 20).

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le CRJ a su développer un rayonnement académique réel dans la zone de l'Océan Indien, rayonnement qui s'élargit progressivement. Un effort important est mené pour travailler avec d'autres centres de recherche et pour intervenir à l'étranger.

Ainsi, d'une part, les colloques organisés par le CRJ, aussi bien à La Réunion (12) que dans la zone Océan Indien (5), ce qui mérite d'être souligné, ont attiré des membres extérieurs renommés (Université de Montréal et d'Ottawa, Université de Calcutta, Université du peuple de Chine (Ramin), Université catholique de Madagascar, Université du Western Cap en Afrique du Sud) et, inversement, les membres du CRJ ont souvent participé à des colloques ou formations hors de l'île (par exemple, Université de Maurice, Université de Tananarive). D'autre part, le CRJ entretient des relations avec des centres de recherche et des professionnels de l'Océan Indien et au-delà. Il travaille sur les droits de cette zone (Ile Maurice, Madagascar, Mozambique...) et leurs récentes réformes, en droit privé, droit bancaire, droit constitutionnel, droits humains. L'étude de la « jurisdiversité » permet, aussi, au CRJ de participer aux efforts d'harmonisation de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires). Sur ces thèmes, le CRJ est sollicité pour des enseignements, formations et séminaires à l'étranger. La revue *RJOI* contribue à la notoriété et au rayonnement du CRJ ; elle s'intéresse non seulement aux droits de sa propre zone géographique mais aussi à des études sur le plan national et international, et publie des articles de chercheurs de différentes universités. Des accords financés de collaboration et de partenariats scientifiques ont été conclus avec des universités étrangères proches (Université de Maputo au Mozambique, Université de Maurice) ou plus lointaines (Université de Calcutta, Université d'Ottawa, Université de Pretoria) et avec la Commission de l'Océan Indien. Le



CRJ a, aussi, obtenu des contrats de recherche (GIP « Droit et Justice » ; appel à projet de la Région Réunion sur « Recherche et Innovation »). Au sein de l'université de La Réunion, le CRJ est membre fondateur de l'OSOI (Observatoire des Sociétés de l'Océan Indien), fédération de recherches créée en 2010, (label Fédération n° 4127) qui a vocation à développer des recherches pluridisciplinaires depuis, a financé plusieurs manifestations scientifiques et plusieurs recherches du CRJ. La collaboration du CRJ à la Fédération a permis à cette dernière de bénéficier d'une expertise juridique et de contacts avec d'autres universités de l'Océan indien. Enfin, des membres du centre sont membres de sociétés savantes (Société de législation comparée ; Association Henri Capitant).

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Les membres du CRJ sont intervenus à titre d'experts dans différents comités et institutions locaux de l'île de La Réunion et ont mis en place des contrats de coopération (15) avec des organismes représentatifs du monde économique.

Fort intéressante est l'action du CRJ dans la création et le fonctionnement de deux organismes aux objectifs assez différents mais novateurs et complémentaires :

- le CRJ a créé un *Centre de règlement des litiges*, institution de médiation, conciliation et arbitrage, soutenu par l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'Océan Indien et par la Commission de l'Océan indien. Un premier centre de médiation commerciale de La Réunion (médiation, expertise et arbitrage ; formation de médiateurs) a été créé en 2008. Depuis une fédération de différents centres de résolution de conflits dans la zone sud-ouest de l'Océan indien a été engagée ;

- le CRJ a mis en place un *Laboratoire de veille juridique* (VIJI) pour les droits des pays de la zone Océan Indien. Il s'agit de la création d'un site Web assurant la mise en ligne de la législation des pays de la zone en matière de droit des affaires. Si le site a été réalisé, la pérennité de son fonctionnement demeure subordonnée à un renforcement des financements extérieurs.

L'interaction du CRJ avec son environnement résulte, également, du fait que les membres du CRJ sont, pour certains, experts dans le cadre de réforme de droits étrangers (réforme du droit des personnes en Chine ou du droit civil au Cameroun) ; pour d'autres, experts auprès des institutions locales (par exemple, Chambre de commerce, collectivités territoriales, Compagnie régionale des notaires) ; pour d'autres, participent à des actions de formations continue de professionnels du droit. Le Centre est aussi présent au sein de la Technopôle et de l'incubateur régional. Enfin, les membres de l'unité sont, également, présents dans les médias locaux (presse écrite, radio, télévision) en tant qu'expert sur des questions d'actualité. L'interaction du centre avec son environnement est, donc, forte.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Le rapport de l'AERES de 2009 avait insisté sur la nécessité de mieux organiser la recherche et la vie de l'unité. La recommandation a été suivie. Ainsi, après concertation, l'organisation du CRJ a été complètement renouvelée avec l'élaboration de statuts, la création d'un conseil de direction intercalé entre l'assemblée générale et le directeur, et la tenue de réunions régulières et fréquentes (5 en 2010, 6 en 2011, 6 en 2012, et 12 en 2013). Les activités sont coordonnées par la directrice, assistée d'un conseil de direction, organe décisionnel, qui comprend la directrice du centre, les responsables des axes de recherche, deux représentants des membres permanents du centre, un représentant des membres associés et deux représentants des doctorants.

D'autre part, pour rendre plus lisibles ses recherches, le CRJ les a regroupées en quatre grands axes :

- droit de l'entreprise et des contrats d'affaires ;
- droit du patrimoine et des personnes ;
- droit de l'Outre-mer et de l'Océan Indien ;
- droit transnational.



Ces axes de recherches semblent bien choisis et complémentaires ; ils ont recentré les recherches et encouragé le travail collectif en permettant aux différents chercheurs de s'insérer plus facilement dans le CRJ.

L'interdisciplinarité n'est pas oubliée et est développée grâce à des passerelles entre ces axes. Les travaux qui concernent le droit de l'Océan Indien et l'adaptation du droit à l'Outre-mer ont été particulièrement développés qu'ils soient rattachés à leur axe spécifique ou aux autres axes ; certains d'entre eux ont été soutenus financièrement par l'OSOI.

Le rapport précise que l'existence de quatre axes ne crée pas d'équipes internes ; il s'agit simplement d'axes de coordination des recherches. La qualité de co-directeur du CRJ reconnue à chaque responsable d'un axe de recherche tend semble-t-il à assurer l'unité du laboratoire et évite tout risque de dispersion.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Aux différents axes de recherche correspondent différents Master 2 adossés au CRJ. Le CRJ est laboratoire d'accueil pour les étudiants de quatre M2 : Master 2 Droit des affaires, Master 2 Droit du patrimoine -Droit notarial, Master 2 Territoires, risques et action publique, Master 2 Relations internationales (Europe - Océan Indien). Tous les étudiants de Master doivent rédiger un mémoire ce qui constitue une première initiation-formation à la recherche.

Les doctorants du CRJ relèvent de l'École doctorale n° 541 «École Doctorale de Sciences Humaines et Sociales». Les rapports avec l'ED s'appuient sur une bonne collaboration en matière de formation. Les doctorants du CRJ bénéficient de contrats doctoraux (2 doctorantes à la date de la visite du comité) et de bourses régionales (5 en moyenne par an). Le nombre de doctorants fluctue en fonction des thèses soutenues et des nouvelles inscriptions en début d'année universitaire (en juin 2013, 35 doctorants ; 38 en janvier 2014). Prenant en compte les conseils de la dernière évaluation AERES, le CRJ s'est doté de deux chargés de mission pour encadrer de façon plus adaptée les doctorants et des séminaires ont été organisés à leur intention. L'organisation de journées ou de « petits déjeuners » formation ainsi que d'ateliers pour permettre aux jeunes chercheurs d'exposer leurs recherches et l'état de leurs travaux prouvent que des efforts ont été faits pour davantage mobiliser les doctorants ou étudiants de M2, mais ils doivent être poursuivis. La disponibilité des directeurs de recherches semble incontestable.

Certains doctorants paraissent tout à fait impliqués dans le CRJ : ils ont des élus au conseil du Centre ; ils ont organisé seuls des colloques avec intervenants extérieurs sur des sujets d'actualité ; ils participent aux publications du Centre qui leur offre en outre des possibilités de publication de leurs travaux. Enfin, sur la période, il faut souligner que sept docteurs du CRJ ont été qualifiés aux fonctions de maîtres de conférences par le CNU.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Les projets à cinq ans reflètent les espoirs et le dynamisme du CRJ. Ils peuvent être classés en deux catégories ceux dont la réalisation apparaît originale et faisable ; ceux dont la réalisation serait très intéressante mais paraît plus difficile notamment en raison des moyens nécessaires. Au titre de la première catégorie, on peut en citer quelques-uns qui semblent séduisants et possibles. Ainsi, pour maintenir son originalité, le CRJ envisage avec raison de :

- organiser des rencontres avec les chefs de cours de Mayotte, La Réunion, Madagascar, Maurice sur le droit transfrontière, le droit de la nationalité et le droit des étrangers dans l'Océan Indien ;
- développer le portail juridique déjà existant sur le droit de l'Océan Indien et lié à la revue *RJOI* avec l'action « le droit de l'Océan Indien en un clic ! » ; la revue *RJOI* envisage dès 2014 de devenir trimestrielle ;
- continuer la spécialisation dans des branches comme le droit bancaire, le droit du patrimoine et du notariat, mais aussi le droit de la recherche et de l'innovation.



D'autres projets ambitieux demandent de sérieux investissements soit en temps, soit en financement :

- l'un rejoint les recommandations formulées par les experts : pour encadrer les doctorants, le CRJ espère institutionnaliser des séminaires mensuels d'actualité juridique, des séminaires trimestriels de laboratoire (avancement des thèses, agrégation), des journées annuelles d'études doctorales ;

- un autre concerne le développement des contacts internationaux : le CRJ s'engage dans des relations déjà amorcées avec Madagascar (création d'une école doctorale avec l'Université catholique) et l'Afrique du Sud, mais aussi l'Inde, l'Australie et la Chine ;

- enfin, le CRJ souhaite poursuivre le développement le Laboratoire de veille juridique et le Centre de règlements des conflits.

En conclusion, le programme est solide, plein d'idées et doit être encouragé. Mais, si la stratégie est ambitieuse, elle peut apparaître pas assez étayée sur les moyens à la disposition du Centre, notamment les moyens financiers.

4 • Déroulement de la visite

Date de la visite

Début : Mardi 28 janvier 2014 à 10h00

Fin : Mardi 28 janvier 2014 à 19h30

Lieu de la visite

Institution : Université de la Réunion

Adresse : 15, Avenue René Cassin 97715 Saint-Denis (Université de la Réunion).

Locaux spécifiques visités :

Bureaux, salle de réunion et de documentation

Déroulement ou programme de visite

Heure locale Heure de Paris

10h00 - 11h00 :	Préparation de l'évaluation avec la direction de l'unité
11h00 - 11h30 :	Rencontre avec M. Pascal DURET et M. Alexis PARMENTIER, co-directeurs de l'École doctorale n° 541 «École Doctorale de Sciences Humaines et Sociales» [Huis-clos]
11h30 - 12h30 :	Rencontre avec les doctorants rattachés à l'unité
12h30 - 14h00 :	Repas sur place (avec les membres de l'unité)
14h00 - 14h45 :	Rencontre avec la tutelle : M ^{me} Corinne DUBOIN, Vice-Présidente du Conseil Scientifique de l'Université de la Réunion [Huis-clos]
15h15 - 15h30 :	Rencontre avec le personnel administratif de l'unité [Huis-clos]
15h30 - 16h00 :	Pause

En visio-conférence avec l'AERES à Paris

16h00 - 16h30/13h00 - 13h30 :	Réunion préalable des experts [Huis-clos]
16h30 - 18h30/13h30 - 15h30 :	Présentation du Bilan et du Projet du CRJ - Questions du Comité
18h30 - 19h30/15h30 - 16h30 :	Délibération et préparation du rapport [Huis-clos]

Points particuliers à mentionner

La présidente du comité a mené la visite, sur place, le mardi 28 janvier 2014 de 10h00 à 19h30 heure locale et les autres experts composant le comité y ont participé par visio-conférence dans les locaux de l'AERES (20, rue Vivienne Paris) le même jour de 13h00 à 16h30 heure de Paris.



5 • Observations générales des tutelles



UNIVERSITE DE LA REUNION
FACULTE DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE



Nom de l'unité : Centre de Recherche Juridique

Acronyme : CRJ-EA14

Références : S2PUR150008614 - CENTRE DE RECHERCHES JURIDIQUES - 9740478B

OBSERVATIONS EN REPONSE AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'AERES

L'équipe du Centre de Recherche Juridique (CRJ) se félicite de l'évaluation globalement très positive du laboratoire par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). L'équipe note avec une satisfaction particulière les nombreux points forts recensés dans le rapport et qui soulignent la richesse et l'originalité scientifique du CRJ, son dynamisme collectif interne, sa volonté d'ouverture sur l'Océan Indien et au-delà ainsi que son implication avec le monde professionnel.

L'équipe est très sensible aux quelques points faibles et risques liés au contexte qui ont été pointés dans le rapport. Ils demeurent néanmoins peu nombreux et appellent des réponses qui sont identifiées et en cours de mise en œuvre depuis quelques mois au sein des instances du laboratoire. Les recommandations du rapport sont, sur ce point, un guide que le CRJ prend en compte.

Points faibles et recommandations appellent, cependant, de la part de l'équipe de direction du CRJ, les observations suivantes :

Observation n°1 :

Au préalable, il convient de noter que depuis l'évaluation *in situ*, la direction du laboratoire a évolué. A compter du 03 avril 2014, Le professeur Olivier DESAULNAY succède au professeur Mireille MARTEAU-LAMARCHE à la direction du CRJ. Une élection par les membres du laboratoire a été organisée par Monsieur le Doyen Pascal PUIG, conformément aux statuts du CRJ.

Observation n°2 :

A plusieurs reprises dans le rapport, relativement à l'encadrement, à la mobilisation et à l'intégration des doctorants à la vie et aux recherches du laboratoire, il est noté que :

- les efforts accomplis manquent de « *permanence* » et « *sont inégaux selon les disciplines* »
- « *des efforts supplémentaires pour mobiliser l'ensemble des doctorants* » devraient être faits
- « *des efforts ont été faits pour davantage mobiliser les doctorants (...), mais ils doivent être poursuivis* ».

Sur ce point précis, outre le caractère légèrement contradictoire qui peut se dégager des remarques formulées dans le rapport, il convient surtout d'insister sur la volonté de l'équipe de direction, en accord avec les doctorants, d'établir une formule d'encadrement peu contraignante. Le but affiché est de concilier la souplesse (disponibilité des invités aux conférences ou journées doctorales, apparition des sujets d'actualité, contraintes liées aux travaux de thèse de chaque doctorant) et l'efficacité (six séminaires d'actualité juridique en huit mois, une journée d'étude, deux séminaires de thèses, etc.) La mobilisation des doctorants est bien réelle et régulière autour d'une diversité d'actions ou événements scientifiques : séminaires d'actualité, journées doctorales, colloques du laboratoire. En outre, les doctorants sont directement associés aux multiples actions de la LexOI (partenaire du CRJ), aux chroniques de la RJOI. Ainsi, en définitive, la permanence existe en fait.

Il est à noter que de nombreuses actions intéressant les doctorants sont également le fruit d'initiatives spontanées des doctorants eux-mêmes et que le CRJ soutient financièrement sans vouloir en retour les contraindre excessivement ou les rendre obligatoires. C'est notamment le cas de la journée d'étude relative à la biodiversité et La Réunion qui, à l'origine, est un projet voulu par certains doctorants. Il est également remarquable que des groupes spontanés de doctorants (notamment en droit public) se forment pour échanger sur des thèmes divers de manière informelle. Le CRJ ne souhaite pas trop encadrer et rigidifier ce genre d'initiative afin de maintenir la spontanéité des échanges et des rencontres.

Observation n°3 :

Au titre des recommandations, le rapport souligne la nécessité de redéfinir l'axe 4 (« Droit transnational ») « en raison du départ de certains de ses membres et de l'arrivée de nouveaux ».

L'équipe de direction souscrit pleinement à cette remarque et concrétisera avant la fin de l'année 2014 ce changement de dénomination et de périmètre de l'axe 4. Ainsi, ce dernier sera intitulé « Action publique ». Cet intitulé a pour but de marquer un lien plus fort avec la formation juridique de Master 1 et 2 Droit public en cours de renouvellement. Il a également la qualité d'être faiblement discriminante pour les membres du laboratoire qui s'y rattachent (droit européen, international, science politique, droit administratif des contrats, droit administratif des biens, commande publique, etc.) Enfin, un tel changement permettra d'afficher davantage la part du droit public au sein du CRJ, laboratoire à la nature pluridisciplinaire.

Observation n°4 :

Au titre de l'appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans, le rapport s'arrête notamment sur les projets que le CRJ et la Lex OI envisagent de mener en partenariat (rencontre avec les chefs de cours de la zone OI, développement du portail juridique de l'OI, renouvellement de la RJOI, etc.)

Sur ce point, l'équipe de direction envisage de renforcer ses liens déjà existant avec la Lex OI en concluant un avenant à la convention actuelle de partenariat. Il s'agit pour le CRJ d'apporter son soutien financier, matériel et humain aux projets ambitieux développés par la direction de la Lex OI : organisation de la 2^{ème} conférence judiciaire de l'OI en septembre 2014, colloques sur la « rupésisation » de Mayotte, concours interrégional de mémoires (avec notamment l'Université Catholique de Madagascar), concrétisation du portail juridique de l'OI, renouveau de la RJOI, ateliers juridiques de l'OI, etc. Renforcer les liens avec la Lex OI, dont l'essentiel des membres actifs sont issus du CRJ, garantira au CRJ un rayonnement scientifique dans la zone OI. Il s'agit donc d'une des principales priorités pour le laboratoire pour les années à venir.

Observation n°5 :

Au titre des recommandations, le rapport souligne qu'il serait « souhaitable, comme il a été évoqué lors de la visite, que le CRJ adopte des règles plus simples et claires de fonctionnement pour soutenir la recherche collective et la collégialité ».

Cet effort de simplification et de clarification devra se concrétiser très prochainement par une modification des statuts dans l'année 2014. Une réflexion en ce sens est à l'œuvre au sein du Conseil de direction et fera l'objet de débats au sein de l'assemblée générale du laboratoire en juin 2014.

L'équipe de direction du laboratoire a d'ores et déjà mis en place une procédure rationnelle et transparente d'attribution de financements aux projets individuels ou collectifs des membres du CRJ sous la forme d'un appel à candidature ouvert en début d'année civile. Il s'agit de s'inscrire dans le prolongement de la pratique antérieure relative à l'attribution du matériel informatique et l'achat d'ouvrages pour la bibliothèque du CRJ. Une telle procédure, sous la responsabilité du Conseil de centre du CRJ, est destinée à garantir une meilleure prévisibilité budgétaire, une planification rationnelle des manifestations et un accompagnement financier décidé de manière collégiale par le Conseil de centre. La qualité et la diffusion des projets seront également assurées par cette procédure plus formelle et plus transparente. Elle sera, enfin, un moyen efficace pour associer et rapprocher le plus grand nombre de membres du laboratoire autour de projets transversaux et pluridisciplinaires.

La base représentative du Conseil de direction du CRJ pourra être également élargie afin d'accueillir de nouveaux représentants des membres statutaires du laboratoire ainsi que les chargés de mission nommés par le directeur. De nouvelles fonctions pourront être attribuées à certains membres désireux de s'investir davantage.

Professeure Mireille MARTEAU-LAMARCHE
(Directrice du CRJ au moment de l'évaluation)

Professeur Olivier DESAULNAY
(Actuel directeur du CRJ)

La Vice-Présidente
en charge de la Recherche

Pr. Corinne DUBOIN